

ASCO DU CANAL DE L'ISLE
ZA n° 30 Les Ferrailles
Route de Caumont
84800 ISLE SUR SORGUE
Tél. 04.90.38.00.69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE

L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE

LE 07 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le 07 Mars à 10 h 00, l'ASCO du Canal de l'Isle s'est réunie en Assemblée de Propriétaires sous la présidence de M. BARBANSON Pierre.

Etaient présents ou représentés : 586 voix.

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux statuts de l'ASCO, il convient :

- d'avaliser la situation financière et d'activité de l'ASCO ;
- de procéder aux élections pour le renouvellement des syndics.

Les candidats sont les suivants :

Commune de ROBION

MARROU Alain
NOUVEAU Michel

Commune de LAGNES

GRILLI Michel

Commune de l'ISLE SUR SORGUE

PIOT Jean-Marc

Commune de LE THOR

REVOL Marie

**Communes de CHATEAUNEUF de GADAGNE et
CAUMONT sur DURANCE**

PONS Yvan

L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES :

Vu l'exposé de son Président
Vu le résultat des élections

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité

- De Valider le rapport d'activité et la situation financière de l'ASCO pour l'exercice 2017.

- Proclame l'élection des Syndics suivants :

Commune de ROBION

MARROU Alain, Syndic Suppléant
NOUVEAU Michel, Syndic Titulaire

Commune de LAGNES

GRILLI Michel, Syndic Titulaire

Commune de l'ISLE SUR SORGUE

PIOT Jean-Marc, Syndic Titulaire

Commune de LE THOR

REVOL Marie, Syndic Titulaire

Communes de CHATEAUNEUF de GADAGNE et CAUMONT sur DURANCE

PONS Yvan, Syndic Titulaire

En séance les, jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.

LE PRESIDENT.

BARBAISON P.





ZA « Les Ferrailles », N° 30
84800 ISLE SUR LA SORGUE
Tél. 04 90 38 00 69
Email : canal-isle@wanadoo.fr
Site : www.canal-isle.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

DU 07 MARS 2019

Le 07 Mars 2019 à 10 h 00.

En application des dispositions prévues dans les statuts de l'ASCO du Canal de l'Isle, l'assemblée des propriétaires s'est tenue à la salle « La Grange » ; Commune de Lagnes sous la présidence de M. **BARBANSON** Pierre, Président du canal de l'Isle, entouré des membres du Conseil d'Administration.

Assistaient également à cette séance :

- * M. **DONNAT**, Maire de Lagnes ;
- * M. **SERRE**, Conseiller municipal de la Commune de l'Isle sur la sorgue ;
- * M. **GREGOIRE**, Directeur du Canal de l'Isle ;
- * M. **AUZIER**, Chargée de Mission, Contrat de Canal.

Mme FAVEDE est nommée Secrétaire.

Le quorum de 2102 voix sur un total de 4204 n'étant pas atteint, l'assemblée de 9 h 30 n'est pas valablement constituée et ne peut donc délibérer.

Le Président ouvre la séance de 10 h 00 qui sera valablement constituée quelque soit les membres présents ; il remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à son invitation et participer à nos travaux et passe la parole à Mr Donnât, Maire de Lagnes.

Ce dernier remercie le Canal de tenir son Assemblée Ordinaire dans sa commune et rappelle entre autres choses tout son attachement au monde rural et à l'agriculture et bien sûr à la structure du Canal de l'Isle active dans l'aménagement du territoire.

Le Président après avoir remercié Mr DONNAT pour son intervention poursuit ses remerciements :

« M. DONNAT, Maire du merveilleux village qu'est Lagnes, qui a bien voulu nous recevoir dans cette magnifique salle et que nous savons proche des préoccupations du monde agricole et tout ce qui s'y rattache.

- *Les maires ou les représentants des communes irriguées par nos ouvrages qui nous font l'honneur de participer à cette Assemblée.*
- *Ses collègues du Conseil d'administration pour l'aide apportée pour diriger le Canal.*
- *Sans oublier, bien sûr, la cheville ouvrière du Canal qui est le personnel pour leur professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches. »*

Il ajoute :

«Le Canal de l'Isle est un canal d'irrigation qui a vocation à fournir un outil de production agricole performant et adapté à la profession, il alimente aussi les jardins, stades, potagers, espaces verts.... cela en dépit des périodes de sécheresse que l'on a pu connaître et que inévitablement nous connaissons encore.

Afin de pouvoir s'adapter au mieux à de fortes sécheresses impactant notre territoire, le Canal à depuis voilà 40 ans décidé de moderniser ses réseaux afin de desservir au mieux ses arrosants, tout en prélevant moins sur la ressource.

La période de chômage 2018/2019 aura vu un ralentissement de ces investissements notamment due au fait que le FEADER avait un gros retard pour verser le montant des subventions sur les travaux réalisés depuis 2017.

Dans l'incertitude de ces versements nous avons pris l'option de ralentir les gros travaux et terminer tous les petits chantiers en cours.

Tous ces travaux ont donc pour effet l'optimisation des prélèvements.

D'autre part, conformément aux statuts nous procéderons au cours de cette Assemblée à l'élection des Syndics dont le mandat est arrivé à terme.

Continuant l'action de ses prédécesseurs, le Conseil ainsi reconstitué devra s'attacher tout particulièrement à maintenir une gestion financière équilibrée, sans que soient négligés les travaux nécessaires à l'entretien ou à la modernisation des réseaux.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une des priorités pour le Canal.

Il termine par : « Les difficultés que connaît actuellement l'agriculture dans notre région, mais aussi sur notre territoire national impriment une certaine morosité et un certain pessimisme.

Chacun sur son exploitation se demande de quoi demain sera fait, et nous souhaitons que la situation actuelle évolue vers la valorisation de nos producteurs »

En fin d'assemblée Mr AUZIER, en charge au sein de notre structure de la mise en place du Contrat de Canal, fera le bilan de cette procédure engagée depuis voilà 13 ans.

Pour le moment, je laisse la parole à Mr GREGOIRE notre Directeur qui va vous donner lecture du compte rendu financier et fera le point sur les travaux.

Nous répondrons ensuite aux diverses questions que vous voudrez bien nous poser.

Mr GREGOIRE après avoir rappelé l'ordre du jour, synthétise ce qu'est le Canal en quelques chiffres rappelant bien l'importance que peut avoir la structure sur le territoire qu'il couvre.

Ensuite il donne lecture des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement. Le bilan de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

| | Recettes (€) (Réelles+ordres) | Dépenses (€) (Réelles+ordres) | Résultat (€) |
|--------------------------|--|--|-----------------------|
| Fonctionnement | 2 218 698,94 | 1 084 491,70 € | 1 134 207,24 € |
| | | Moins Part affecté à l'Investissement | 63 677,39 € |
| | Total Fonctionnement | | 1 070 529,85 € |
| Investissement | 958 435,63 € | 1 124 177,65 € | -165 742,02 € |
| Restes à réaliser | 905 508,55 € | 837 454,75 € | 68 053,80 € |
| | Excédent au 31/12/2017 | | 972 841,63 € |

Ce bilan est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur de l'Isle et a été approuvé par M. le Préfet de Vaucluse.

Aucune observation et question ne sont soulevées par l'Assemblée.
Le bilan financier est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Ensuite, M. GREGOIRE fait le point sur les travaux d'investissement.

TRAVAUX TERMINES OU EN COURS

- **Secteur Caramede 3ème Tranche** (Secteur Le Vas/la Fourmilière) (Lagnes /Robion)
En service en partie en 2018 et entièrement en 2019

Modernisation du Réseau sur un secteur de 75 Has :

Ces travaux ont permis :

- La construction d'une station de refoulement 100l/s à 45 M.
- Le remplacement des robinet-vannes par des bornes pression équipées de compteurs : 55 U
- La construction du local abritant la station
- **Le financement s'établit comme suit :**
 - 37.6% pour l'Agence de l'eau
 - 42.4 % pour le FEADER
 - 20 % d'autofinancement

Le montant global de ces travaux s'est élevé à 365.000 € HT

- **Secteur Caramede Ancienne Filiole 9** (Secteur L'Hôpital) (Robion)

Modernisation du Réseau sur un secteur de 18 Has :

Ces travaux ont permis :

- Raccordement à la station de Moutillon.
- Le remplacement des robinet-vannes par des bornes pression équipées de compteurs : 15 U
- **Le plan de financement s'établit comme suit :**
 - 18.8% pour la Région PACA et le Département de Vaucluse
 - 42.4 % pour le FEADER
 - 20 % d'autofinancement

L'enveloppe globale de ces travaux s'élève à 60.000 € HT

● RENOUVELLEMENT ET AMELIORATION DES OUVRAGES

Secteur Arrousaire (Lagnes/Isle)

- Station de pompage : Remplacement du Transfo de 800 Kva par 1000 Kva
Changement extracteur validé...
- Réseau : Créations de vidange-purge (4 +2)

Secteur Reydet (Isle/Le Thor)

- Station de pompage : Remplacement du ballon anti-bélier – Révision 3 groupes de 100 l/s
- Réseau : Créations de vidange-purge (2) – remplacement Té 500 antenne principale

Secteur Pomone (Gadagne/Caumont)

- Station de pompage : Remplacement du variateur et de l'anti-bélier de 100 l/s (validé)

Secteur Caramède 1, 2 et 3 (Robion)

- Station de pompage : Passage à une pression de service de 4.5 bars
- Réseau : Créations de vidange-purge (2)

TRAVAUX PREVUS POUR 2019/2020

SECTEUR ARROUSAIRE 8^{ème} Tranche de travaux

Modernisation du quartier nord du petit palais quartiers « Fangas, la Tour de Camp et la Grande Bastide »

- 90 hectares à équiper
- Pose de 6.800 ml de canalisations (Ø 300 à 40)
- Réalisation de 73 branchements

Plan de Financement des travaux

- Agence de l'eau : 130.099 €
- Département 84 : 130.099 €
- FEADER : 293.415 €
- Autofinancement : 138.404 €

TOTAL 692.017 €

Pour terminer Mr GREGOIRE tient à rappeler le travail réalisé par le personnel de terrain du canal au quotidien.

Entretien des ouvrages gravitaires :

- Faucardage et curage des filioles (avec engins mécaniques ou à main)
- Réglages des volumes d'eau
- Entretien des transversales sur la canal principal (graissage, peinture
- Débroussaillage et déboisement des berges du canal principal.

Entretien des ouvrages pression :

- Réparations ou changement de bornes et compteurs d'arrosage
- Relevé de compteur

Intervention d'urgence

- Le personnel de terrain est à même d'intervenir 24h/24, 7j/7 et 365j/365 sur appel justifiant un déplacement et une intervention sur les réseaux et station de pompage. Les raisons sont diverses :
- Pont bouché – accident – canalisation accrochée – défauts sur station de pompage.....

Divers

- Ferronnerie – soudage - maçonnerie –

La présentation des travaux terminés le Président rappelle que si ces travaux peuvent voir le jour c'est par la présence à nos cotés de partenaires financiers importants capables d'apporter leurs aides à des projets indispensables à l'évolution fonctionnement de nos structures.

Il rappelle que le Conseil Départemental de Vaucluse, la Région PACA, l'Agence de l'Eau et l'Europe par l'intermédiaire du Feder et du Feader sont ces partenaires financiers.

Sans observation le bilan d'activité est validé à l'unanimité

Le Président indique que l'Assemblée est invitée à procéder aux élections pour le renouvellement de la moitié des Syndics.

Il est fait rappel de l'article 10 des statuts qui précise les modalités d'élections et précise les Syndics renouvelables :

- 2 pour Robion
- 1 pour Lagnes
- 2 pour l'Isle sur la Sorgue
- 2 pour Le Thor
- 1 pour Châteauneuf de Gadagne

Une liste est à leur disposition :

Commune de ROBION

MARROU Alain
NOUVEAU Michel

Commune de LAGNES

GRILLI Michel

Commune de l'ISLE SUR LA SORGUE

PIOT J.Marc

Commune de Le THOR

REVOL Marie

Commune de GADAGNE

PONS Yvan

Mr GREGOIRE fait remarquer que par manque de candidat, 1 poste reste vacant sur la commune de L'Isle sur la Sorgue et Le Thor.

Dans la mesure où il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir l'Assemblée décide de procéder à un vote à main levée.

L'Assemblée passe au vote :

Les candidats sont élus à l'unanimité par l'Assemblée.

Ceci étant précisé, il donne la parole à Mr AUZIER qui va faire le bilan de la démarche contrat de canal qui arrive à son terme et dans laquelle l'ASCO s'est engagée depuis 2005.

M. AUZIER prend la parole pour exposer les résultats du bilan du Contrat de canal dont le dernier comité de pilotage a eu lieu le 5 février dernier.

Après avoir rappelé les étapes du déroulement de ce bilan, il en donne les principaux résultats, volet par volet.

Concernant le volet travaux, le travail du bureau d'études fait ressortir une grande satisfaction des usagers suite au passage sous pression. Cette satisfaction est contrebalancée par un questionnement concernant les craintes sur l'impact de ces modernisations sur le milieu naturel (arrêt des filioles). Le problème du financement de ces opérations pour l'avenir est également posé.

Conséquence directe de ces travaux, la question du devenir des économies d'eau a également été abordée. Elle est vue comme opaque et comprise par un seul petit nombre d'initiés selon le bureau d'études. L'équilibre entre économies d'eau et maintien de milieux aquatiques ouverts (filioles gravitaires) est vue comme un enjeu important pour beaucoup d'acteurs.

Pour ce qui est de l'axe 3, le bilan relatif à l'éducation à l'environnement essentiellement réalisé par l'union APARE CME/CPIE 84 est vu comme très positif par de nombreux acteurs interrogés. La question de la valorisation du patrimoine existant du canal subsiste.

Concernant le lien avec les collectivités (Axe 4), la création de ce lien est vu comme pertinente, mais des enjeux subsistent, notamment la question de la gestion des eaux pluviales, vue comme un « patate chaude » par de nombreux acteurs et que personne ne souhaite réellement traiter.

Pour ce qui est de l'axe 5, relatif aux modalités de concertation, il apparaît que la gestion de la concertation a convenu aux partenaires de la démarche, mais que certains acteurs auraient souhaité des réunions techniques dédiées. L'emphase a surtout été mise sur la nécessité d'avoir un poste d'animation lié à la démarche pour que celle-ci fonctionne.

En conséquence, le travail de bilan réalisé sur la démarche de Contrat de Canal fait ressortir le fait que le Contrat de canal a permis :

- Un accroissement des compétences au sein de la structure
- La mise en place d'une planification technique et financière
- De créer un lien, perfectible, avec les collectivités
- Globalement une sortie de l'approche purement « technique » de la gestion des canaux.

M. AUZIER termine en soulignant que les besoins du canal de l'Isle pour un éventuel prochain Contrat de Canal sont là, que ce soit en termes d'actions ou de financement. Reste l'incertitude sur le futur PDRR qui empêche tout positionnement politique quand à un prochain Contrat. 2019 sera donc une année servant à définir la forme d'un prochain Contrat de Canal.

Questions :

- 1) Lors de demande de branchement en dehors de programme d'investissement, ne serait-il pas possible d'envisager une prise en charge partielle du montant par le Canal ?

Jusqu'alors il est d'usage que tout branchement en dehors soit à la charge du demandeur, toutefois la question de la prise en charge partielle sera débattue lors d'un prochain conseil syndical.

- 2) Quand pensez-vous moderniser la filiole 31 sur le quartier de la Barthelière ?

Ces travaux font partis du secteur de « Velorgues ». Ils seront groupés avec la mise sous pression du maillage des stations de Reydet et Peyreras et la route de Caumont. Ce programme n'est pas à envisager avant le chômage 2020/2021 dans le meilleur des cas et plus probablement pour 2021/2022.

A l'issue de la présentation un débat s'instaure avec l'assemblée à propos de la qualité de l'eau du canal, du devenir des différents rejets du canal dans le milieu, mais également sur le rôle du canal, comme outil pour l'agriculture et non comme pourvoyeur de retombées positives pour l'environnement.

Sur ce dernier point, Mr Donnat reprend la parole pour préciser notamment qu'il estime que certes, le canal participe à l'aménagement du territoire de fait, mais qu'il conviendrait que cette fonction ne soit qu'induite et qu'à aucun moment cela ne puisse devenir pour cette structure une contrainte, étant entendu que sa fonction première, de par son objet, est de fournir à ses propriétaires et plus spécifiquement aux agriculteurs un outil d'irrigation adapté et performant.

11 h 30, les questions épuisées, le Président lève la séance et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

LE PRESIDENT.



LA SECRETAIRE.



LE BUREAU.

